

Avenant n°3 à la convention de mandat pour la réalisation de travaux relatifs à l'installation, le raccordement et la mise en service de bornes de recharge des véhicules électriques sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL)

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Flandre Lys, 500 rue de la Lys 59253, LA GORGUE, mandante, représentée par sa présidente, Dorothée BERTRAND, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°2026DXXX en date du 6 juillet 2026

D'une part,

Et

Le Territoire d'Energie Flandre, Etablissement public, situé en Mairie d'Hazebrouck 59190 HAZEBROUCK, mandataire, représenté par Monsieur Jean-Luc CLEENWERCK, Président agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération 24042026/D08 en date du 24 avril 2026

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Par délibérations n°2021D177 en date du 28 septembre 2021 et n°2022D023 en date du 24 février 2022, la CCFL a décidé de réaliser des travaux d'installation de bornes IRVE, conformément au programme et à l'enveloppe financière définie à l'article 2.

Par délibération n°2025D018 du 11 février 2025, le conseil communautaire a adopté le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage auprès du Territoire Energie Flandre pour le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques,

Par délibération n°2025D181 du 14 octobre 2025, le conseil communautaire a autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, augmentant l'enveloppe dédiée au projet

Par délibération 2026D010 en date du 5 mars 2026, le conseil communautaire a approuvé la signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, modifiant ainsi le programme d'installation

Considérant la demande de Territoire Energie Flandre de faire apparaître les montants TTC de l'opération dans le plan de financement

Article 2 : Modifications

- Le programme détaillé de l'opération mentionné à l'article 2 comme figurant en annexe est remplacé par le programme présenté en annexe 1 au présent avenant
- L'enveloppe financière prévisionnelle mentionnée à l'article 2 comme figurant en annexe est remplacé par le plan de financement présenté en annexe 1 du présent avenant
- A l'article 4, la mention de Michel DECOOL comme représentant du mandataire est remplacée par Celle de Jean-Luc CLEENEWERCK

Article 3 - Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion du présent avenant seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Hazebrouck, le

Pour le Mandataire,

Le Président,
Jean-Luc CLEENEWERCK

A La Gorgue, le 06/07/2026

Pour la CCFL,

La Présidente
Dorothée BERTRAND



ANNEXE 1: Programme d'installation

COMMUNE / LOCALISATION	ADRESSE ET INFOS COMPLÉMENTAIRES	MODELE RUE	NOMBRE DE PDC
FLEURBAIX / PARKING COMPLEXE SAPUTA	Face au 10 rue du Quesne, 62840 Fleurbaix	E-PREMIUM 22/25	2
HAVERSKERQUE / PARKING RUE DE L'EGLISE	Place Augustin Vandaele, 59660 Haverskerque	E-PREMIUM 22/25	2
LA GORGUE / AIRE DE COVOITURAGE FLANDRE LYS	119 Rue de Béthune, 59253 La Gorgue	E-SMART DOUBLE + E-SMART SIMPLE LENTE EN 11KW	3
LA GORGUE / PARKING RUE DU 8 MAI	21 Rue du 8 Mai, 59253 La Gorgue	E-PREMIUM 22/25	2
LA GORGUE / SIEGE CCFL	500, rue de la lys, 59253 La Gorgue Voie publique	TOTAL G2	2
LAVENTIE / PARKING COMPLEXE SPORTIF	199 Av. Henri Puchois, 62840 Laventie	E-PREMIUM 22/25	2
LAVENTIE / FAUQUISSART	Rue du vieux moulin, 62840 Laventie	TOTAL G2	2
LESTREM / BASE EOLYS	Rue de l'épinette, 62136 Lestrem	2*TOTAL G2	4
LESTREM / PARKING SALLE POLYVALENTE DE LA FOSSE	6 Pl. de la Fossé, 62136 Lestrem	E-PREMIUM 22/25	2
LESTREM / PLACE DE PARADIS	1902 Rue Delfie, 62136 Lestrem	E-PREMIUM 22/25	2
MERVILLE / CENTRE VILLE	57 Pl. de la Libération, 59660 Merville	TOTAL G2	2
MERVILLE / PARKING SALLE DES SPORTS PIERRE SIZAIRE	RUE DE LA BLANCHISSERIE, 59660 MERVILLE	TOTAL G2	2
MERVILLE / PARKING DERRIERE CENTRE SOCIAL STEPHANE HESSEL	8 Rue Abbé Warein, 59660 Merville	E-PREMIUM 22/25	2
MERVILLE / PARKING ECOLE BEZEGHER	115 Rue d'Aire, 59660 Merville	E-PREMIUM 22/25	2
MERVILLE / CAMPUS AERONAUTIQUE	Residence etudiante flandre lys, Rue du Dr Rousseau, 59660 Merville	TOTAL G2	2
SAILLY-SUR-LA-LYS / PARKING SALLE DE LA BRIQUETERIE	1 Rue de la Briqueterie, 62840 Sailly-sur-la-Lys	TOTAL G2	2
SAILLY-SUR-LA-LYS / PARKING PLACE DOLTO	Face au 3370 Rue de la Lys, 62840 Sailly-sur-la-Lys	TOTAL G2	2
SAILLY SUR LA LYS / PARKING EGLISE SAINT-VAAST	Face au 31 Rue de l'Eglise, 62840 Sailly-sur-la-Lys	TOTAL G2	2
ESTAIRES/PARKING CENTRE VILLE	Rue de Merville	2 bornes double/1 borne simple	3
SAILLY SUR LA LYS / ZA MOULIN MADAME	Rue de la Lys	1 borne double	2

29/06/2026

Avenant 3 à la convention de délégation de maîtrise
d'ouvrage pour le déploiement de bornes de recharge
électrique sur le territoire de la CCFL

ANNEXE 2: Plan de financement / participation financière

Dépenses					recettes	
Programme	Intitulé	Montant HT	Montant TTC	DSIL		
Première vague de déploiement	Pose de bornes acquises	50 154,16 €	60 184,99 €	FNADT		40 836,69 €
deuxième vague de déploiement	Fourniture et pose de bornes	202 562,95 €	243 075,54 €			48 756,90 €
	Fourniture et pose parking d'estaires	39 916,81 €	47 900,17 €			
	Fourniture et pose IRVE Moulin Madame	10 755,45 €	12 906,54 €			
Total cumulé Hors raccordement		303 389,37 €	364 067,24 €			89 593,59 €

Reste à charge CCFL Hors raccordement: 274 473,65 € TTC

Frais de raccordement : les frais de raccordement seront directement pris en charge par la CCFL

Frais de Gestion : la CCFL cède les certificats d'économie d'énergie à venir, en contrepartie le Territoire Energie Flandre n'appliquera pas de frais de gestion.

29/06/2026

Avenant 3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de bornes de recharge électrique sur le territoire de la CCFL